



Paris, le 16 avril 2010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 16 AVRIL 2010
(CONSULTATION ECRITE)

Les adhérents de l'association Orthorisq ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le 19 mars 2010 afin de valider les comptes 2008 et 2009 de l'association et d'avoir leur accord pour un déplacement de la date de clôture des comptes annuels du 31 décembre au 30 juin.

Malgré une forte participation au vote du 19 mars, celui-ci n'était pas valable, le quorum de 50% imposé par les statuts de l'association (article 10) n'ayant pas été atteint.

Comme l'article 10 des statuts de l'association en donne la possibilité, il a été décidé de convoquer dans les quinze jours une nouvelle assemblée générale, en vue d'une consultation écrite sur la base des mêmes résolutions que celles proposées pour l'assemblée générale mixte du 19 mars 2010. Cette convocation a été faite par emailing envoyé le 1^{er} avril 2010. Conformément au statuts de l'association, le vote issu de cette consultation ne sera pas soumis à condition de quorum.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Mixte avec consultation écrite, joint à la convocation, est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2008
- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2009
- Approbation de la convention conclue avec la SOFCOT pour les prestations administratives et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
- Quitus aux administrateurs
- Modification des statuts sur la date de clôture des comptes
- Questions diverses

A cette convocation étaient joints le rapport de gestion du trésorier et du président, ainsi qu'un bulletin de votes. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (portant sur la mise à disposition de personnel par la SOFCOT) ont été rendus accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

Il a été demandé aux adhérents de renvoyer leur bulletin de vote au siège de l'association, par mail ou par voie postale, au plus tard le 15 avril 2010 à minuit.

Ce jour 16 avril 2010 à 9h30, le résultat de cette consultation écrite a été analysé, dans les locaux de l'association. Le trésorier constate que 372 bulletins de votes ont été reçus. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise, conformément à l'article 10 des statuts de l'association, comme il a été expliqué plus haut.

ORTHORISQ ó Association Loi 1901
Journal Officiel du 04/02/2006, N° 20060005
Siège social : SOFCOT, 56 rue Boissonade 75014 Paris
Tél : 01 43 22 47 54 - email : orthorisq@sofcot.fr

Il est précisé qu'aucune question écrite n'a été adressée au siège de l'association.

Le résultat de la consultation écrite du 16 avril 2010 est le suivant :

1°) Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire

RÉSOLUTION 1 : Les membres approuvent les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui présentent un excédent de 110 135 " :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 2 : Les membres approuvent l'affectation de l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se relevant à 110 135 " en compte de report à nouveau :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 3 : Les membres déclarent avoir pris connaissance des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport de gestion ainsi que du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 4 : Les membres approuvent les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui présentent un excédent de 51 705 " :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 5 : L'assemblée générale extraordinaire approuve la modification des statuts concernant la modification de la date de clôture des comptes pour l'association au 30 juin :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 6 : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes les membres approuvent la convention entre la SOFCOT et l'association concernant les prestations administratives (mise à disposition de personnel) :

RESOLUTION APPROUVEE

RESOLUTION 7 : Les membres approuvent la résolution de donner quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité :

RESOLUTION APPROUVEE

2°) Résolution de l'Assemblée générale extraordinaire

RESOLUTION 1 : Les membres approuvent la modification des statuts concernant la modification de la date de clôture des comptes pour l'association au 30 juin :

RESOLUTION APPROUVEE

L'assemblée générale mixte se termine le 16 avril à 11h00.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal.

Jacques-Yves NORDIN
Président

Olivier GALLAND
Secrétaire Général